

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 18 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 6 Juillet 2020

Etaient présents : Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mme Olga RUTAR, Mr Jean Paul DARGENT, Mme Isabelle CANNAERT et Mr Francis HELAINE, tous ayant donné pouvoir.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales
- Délibération Horaires Secrétaire de Mairie
- Délibération modificative achat terrain
- Délibération modificative commission appel d'offres
- Délibération relative au bornage d'une partie d'un chemin communal
- Points sur les avancées des commissions,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à modifier le point n°5 à l'ordre du jour suite à un complément d'informations et d'ajouter un point concernant une délibération pour un dégrèvement de TFNB.

1/ Désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu en septembre, objet principal de cette réunion obligatoire. Mr Saintot est désigné délégué puis comme suppléants Mr Daudré et Mesdames Gaudefroy et Idé.

2/ Délibération Horaires Secrétaire de Mairie

Le Comité Technique du Centre de Gestion a approuvé au 30 Juin notre demande concernant les horaires de notre secrétaire et ceux dès la 1^{er} présentation. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif pour 10h et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif pour 22h, ainsi que de mettre à jour le tableau des effectifs. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Les nouveaux horaires d'ouvertures seront décidés et appliqués à compter du 1^{er} Novembre, nous l'avions prévu ainsi par prudence vis-à-vis d'un éventuel refus.

3/ Délibération modificative achat terrain

Une délibération modificative est proposée afin d'acquérir le terrain pour lequel un compromis a été signé à hauteur de 28 000 euros augmentés d'une provision de 4 200 € pour les frais de Notaire. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Il a été rappelé qu'un reversement de TVA d'un montant quasi équivalent, non pris en compte dans les prévisions budgétaires, a été perçu sur ce mois.

Un autre reversement de taxes et droits en provenance du département de 22 623.81 €, non pris en compte également, va être perçu. Ce montant est beaucoup plus conséquent qu'à l'habituel, à mettre en corrélation avec le coût d'achat HT du camion pour notre employé.

4/ Délibération modificative commission appel d'offres

La commission appel d'offres constituée lors du dernier Conseil voyait Mr le Maire désigné en tant que membre et Président ce qui est contraire à la législation. Le vote d'un délégué supplémentaire

est donc nécessaire. Mme Virginie Idé se propose. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5/ Délibération concernant la rétrocession d'une bande de terrain communal

La Commune a été interrogée afin de rétrocéder une partie d'un chemin communal situé au bout de la rue Louis Quentin, entre 2 parcelles privées, qui fut « privatisé » durant quelques années et considéré comme acquis par le propriétaire des lieux. Il a été rappelé, tant aux vendeurs qu'aux acheteurs, que ce chemin faisait toujours partie du patrimoine communal et qu'une simple rétrocession n'était pas envisageable. Vu le peu d'opportunité d'aménagement que cette bande de terre d'1m75 de large peu procurer, le Conseil ne s'opposera pas à une cession sur le long terme mais cependant il a été préféré, pour le moment, l'idée d'une servitude plutôt qu'une désaffectation du patrimoine communal. Ceci permettra de ne pas bloquer une vente tout en attirant de nouveaux habitants. Charge désormais au Notaire de trouver un compromis juridique satisfaisant les parties. Il sera porté à leur connaissance qu'il s'agit même d'un avaloir qui permettrait de gérer les eaux pluviales. Mr Le Maire demande tout pouvoirs afin de poursuivre les diligences en cours. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

6/ Dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé la Mairie que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs. Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

7/ Point sur les avancées des commissions

- **Eglise :**

Après échanges avec les représentants de la Paroisse, l'idée a été émise d'organiser les offices dans la salle des fêtes comme cela se fait dans de nombreux villages. En effet, les chutes de plâtre voire de morceaux de béton peuvent mettre en danger les pratiquants. La responsabilité pénale du Maire peut être engagée en cas d'accident. Pendant la période hivernale les pratiquants y gagneront aussi en confort. La question des enterrements s'est posée. Pour le moment le Maire ne se prononce pas mais la Paroisse insistera bien sur les risques encourus auprès des familles endeuillées et proposera des alternatives. L'étude puis les sondages avec leurs conclusions seront donc primordiaux dans les décisions à venir concernant notre église.

Les décorations de Noël stockées au sein de ce lieu seront déménagées dans un local communal à la demande des représentants de la Paroisse.

- **Eau, Travaux, aménagements :**

La pose des nouveaux compteurs a démarré sans difficulté particulière. 3 branchements plomb ont été mis au jour et seront donc traités, ainsi que l'ajout de compteurs supplémentaires.

La scierie souhaite alimenter un bâtiment non desservi et prendra pour une très grande partie à sa charge les travaux de terrassement de la rue de St Christ à la moitié du chemin d'Athies, geste fort apprécié car évalué par les Ets Lhotellier à plus de 9ke.

Mr Nobécourt va également faire don de jardinières bois sur mesure qui viendront égayer divers endroits de la commune. Le geste est également conséquent et très apprécié. Du mobilier urbain, poubelles, bancs va être commandé et positionné à plusieurs endroits du village. Certains trottoirs se verront recharger en cailloux dans l'attente d'une réfection à plus long terme.

Mr Daudré est remercié pour avoir passé du temps à la réfection de la benne de la commune. Il précise que peu de pièces ont pu être récupérées. Il s'agit d'un service fort apprécié durant ces périodes. Cette benne n'aura pas vocation à rester à l'année face à la salle des fêtes.

Les miroirs ainsi que la réfection des passages piétons donnent entière satisfaction. Un refus par le Conseil départemental pour la création de Stop Rue de Mesnil et Rue de St Christ (solution la moins onéreuse pour faire ralentir) est à prévoir selon la CCHS. Une demande de dérogation a été envoyée, nous aviserons selon le retour effectué.

Une entrée charretière va être réalisée au 23 rue d'enfer chez Mr Sokalewicz Guillaume pour 1 116.72€ TTC, ôtés de 225 € de signalisation par alternats non nécessaires, soit 891.72 € TTC.

Une bouche d'égout, non sécurisée et dangereuse, sera remplacée Rue La Barre pour un coût de 1 768.64 € TTC ôtés de 225 € de signalisation par alternats non nécessaires car une intervention est déjà prévue en amont pour une entrée charretière avec un alternat, soit 1 543.64 € TTC.

Ces 2 montants seront réglés à 50/50 par le budget Commune et notre enveloppe communautaire soit un coût total de 1 330.18 € TTC.

Le point de gestion des eaux pluviales rue de la Chaussée devra être rénové car fort endommagé. Un devis comparatif sera demandé à une autre société, le coût communiqué de 4 362.22 € TTC paraissant élevé.

- **Sécurité** : Mme Idé et Mr Saintot rencontreront le 31/08 le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Somme afin d'évoquer ensemble le projet de vidéosurveillance qui serait pensé avec les forces de l'ordre.
- **Communication** : il est présenté le futur site Internet qui devrait être mis en ligne cette année car particulièrement bien avancé.

8/ Questions diverses

- La SCI Camus n'a pas honoré son engagement de régler une moitié des frais engagés dans la rénovation d'un ponton qui fut touché par la chute d'arbres appartenant à la commune en 2019. Un compromis avait été trouvé en son temps pour partager ce sinistre entre la commune et cette société. La Société AT2H ayant réalisé les travaux est revenue vers la Mairie qui relancera le débiteur tout en mettant en exergue que l'exploitation de cette partie d'étangs se fait par le biais de l'utilisation d'un chemin communal.

- Le camion de notre employé communal sera livré dans quelques jours. Plusieurs compagnies d'assurances ont été consultées. Les AMP se sont positionnées comme étant les mieux placés en termes de coût et de garanties.

- Vu les obligations sanitaires, il a été décidé de faire appel à Somme Emploi Service concernant le ménage des écoles et de la mairie à compter de la prochaine rentrée (Lundi, Mercredi, Vendredi). Des équipements complémentaires de désinfection et lavage des mains seront installés.

- Mr Jean fait un point sur le SISCO qui tarde malheureusement à se mettre en place suite aux élections reportées de nos voisins. Sa nouvelle constitution devrait être effective pour la fin de ce mois.

La séance est levée à 20h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

